



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Plate-forme inter-régionale d'appui
interministériel à la gestion des ressources
humaines Antilles-Guyane

ARRÊTÉ N° R02 - 2024 - 09 - 26 - 00 003
portant désignation des membres de la section régionale interministérielle
d'action sociale de la Martinique

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-07-19-005 du 19 juillet 2023 portant nomination de la présidente de la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) de la Martinique ;

Vu les désignations des représentants des organisations syndicales et des administrations de l'État ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La section régionale interministérielle d'action sociale de l'État en Martinique est composée comme suit :

I – Présidente : Madame Nadia ADAINE

II – Douze représentants titulaires et douze représentants suppléants de l'administration, ayant voix délibérative

Administrations	Titulaires	Suppléants
SGC	Madame Marie FLORENT	Madame Lise HECMIL
SGC	Madame Magalie CARDOU	Monsieur Patrice PETIT
DEAL	Madame Danielle CHAUVET	Madame Lesly CONSTANTIN
DRFIP	Madame Natalie WILLIAM	Madame Sylvie JAFFORY
ARMÉES	Monsieur Grégory DEMOUTIER	Madame Patricia DORI
	Madame Séverine KANJER	Madame Dorise DIAMIN
ÉDUCATION NATIONALE	Madame Hilaire-Anie BELLANCE	Madame Murielle AMELLER
	Madame Suzel MARIE-JOSEPH	Madame Elisabeth LOUIS-JOSEPH
POLICE / DDSP	Monsieur Pierre-marc FERGELOT	Monsieur Eric ERIALC
JUSTICE / PJJ	Madame Dominique GORGUET	Madame Sylvie JEAN-BAPTISTE
	Madame Katia FRANCOIS	Madame Evelyne JOSEPH
AVIATION CIVILE	Madame Nadia LOREDON	Monsieur Alexandre GALLAND

III – Treize représentants titulaires et treize représentants suppléants du personnel, membres des organisations syndicales représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de L'État, ayant voix délibérative.

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
FO	Madame Yveline HOCHÉ-BOMPAS	Monsieur Tristan HENNEQUIN
	Madame Sylvia COAT	Madame Célia MODESTINE
	Madame Pierrot MOLIA	Madame Marie-Paule PINEL-FEREOL
FSU	Monsieur Christophe THEGAT	Madame Corinne MAURIOL
	Madame Sandra MELGIRE	Madame Réane LEDOUX
UNSA	Madame Christelle VIGEE	Madame Danielle ROTSEN
	Monsieur Jean-Michel MARIE-SAINTE	Madame Estelle TORBAL
CFDT	Monsieur Dominique JOACHIM	Monsieur Julien BANCE
	Monsieur Francioli DANCRADÉ	Madame Peggy MEYNIAC
CGT	Monsieur Laurent DUBOIS	Madame Karine VOLTAT
	Monsieur Julien CASUC	Madame Cynthia MOUSTIN
SOLIDAIRES	Madame Sonia ETILE	Monsieur Edzard-Léonard CHARLOTTE
CFE-CGC	Monsieur Thierry BAUCÉLIN	Monsieur Louisy BERTE

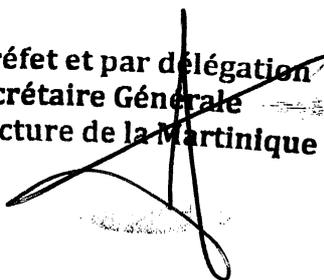
Article 2 : Le directeur de la plate-forme inter-régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines Antilles-Guyane ou son représentant peut assister aux séances de la section régionale interministérielle d'action sociale.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 12 juin 2023 portant composition de SRIAS Martinique.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture, Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés de l'État, Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de la Martinique, le Chef de district de l'action sociale de la Martinique du ministère des Armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 26 septembre 2024

**Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique**



Laurence GOLA DE MONCHY